

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND**

Lundi, le 1er juin 2020 sous la présidence du maire, Monsieur Gérard Messier, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue à huis clos. La réunion débute à 19h00 par visioconférence.

Sont présents Messieurs les conseillers : Yvon Larochelle
Claude Paulin
Adam Rousseau
Alexandre Roy
Michel Frappier
Antoine Simard-Lebrun

La directrice générale et secrétaire-trésorière : Sylvie Champagne

Ainsi que la directrice des services municipaux : Jacynthe Bourget

Il n'y a aucune personne présente à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

*** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Gérard Messier, souhaite la bienvenue à tous.

*** **RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte et se déroule à huis clos.

*** La réunion débute par un moment de réflexion, lequel texte est lu par le conseiller, Monsieur Antoine Simard-Lebrun.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- *** Réflexion
- 1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;
 - 2.0 Régularité, convocation, constat de quorum, délibération à huis clos et vote;
 - 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
 - 4.0 Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal du 04 mai 2020;
 - Info 4.2 Suivi du procès-verbal du 04 mai 2020;
 - 5.0 MRC :
 - Info 5.1 Suivi de la rencontre du 20 mai 2020;
 - 6.0 Correspondance:
 - 6.1 Conseil régional de l'environnement de l'Estrie;
 - 6.2 Chambre de commerce régionale de Windsor;
 - 6.3 Adoption du bordereau de correspondance du 27 avril au 22 mai 2020;
 - 7.0 Administration générale :
 - Info 7.1 Rapport du maire;
 - 7.2 Diffusion du rapport du maire;
 - Info 7.3 Rapport de la directrice générale - gestion contractuelle;

- 7.4 Formation « La grande Webdiffusion gestion municipale »;
- Info 7.5 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 mai 2020;
- 8.0 Période de questions (15 minutes);
- 9.0 Sécurité publique:
 - 9.1 Rapport annuel d'activités en sécurité incendie;
- 10.0 Travaux publics :
 - 10.1 Journalier opérateur;
 - 10.2 Dossier MMQ 53651-71 - franchise de 2 500\$;
- 11.0 Hygiène du milieu :
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
 - 12.1 Remboursement 2020 - programme de revitalisation;
 - 12.2 Dérogations mineures en contexte d'urgence sanitaire;
 - 12.3 CPTAQ – demande d'aliénation des terres agricoles, lots 4 099 876, 4 100 645, 4 100 397 et 4 099 701 du cadastre du Québec;
- 13.0 Loisirs et culture:
 - 13.1 Adoption du règlement 2020-259 décrétant une dépense et un emprunt de 1 240 000\$ pour le réaménagement du parc des Pionniers;
 - 13.2 Technicien aux loisirs;
 - 13.3 Lettre d'entente intermunicipale loisir et culture avec la ville de Windsor;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles :
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Ajournement ou levée de la séance;

*** Madame Sylvie Champagne, directrice générale demande à chaque élu de s'identifier et ajoute que l'enregistrement audio de cette séance sera disponible sur le site internet de la municipalité.

118-06.2020 2.0 RÉGULARITÉ, CONVOCATION, CONSTAT DE QUORUM, DÉLIBÉRATION À HUIS CLOS ET VOTE

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil puissent y participer par visioconférence.

ADOPTION : 6 POUR

119-06.2020 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

ET QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTION : 6 POUR

120-06.2020 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 04 MAI 2020

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal du 04 mai 2020 avant ce jour et déclare en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 04 mai soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 6 POUR

***** 4.2 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 04 MAI 2020**

La directrice générale ne résume aucun dossier.

***** 5.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DU 20 MAI 2020 – MRC**

Monsieur le maire, Gérard Messier mentionne les changements concernant le pacte rural.

121-06.2020 6.1 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 06 mai 2020 du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie quant à la campagne annuelle de « membership »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin, appuyé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton devienne membre du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie et autorise le paiement de la cotisation annuelle de 50,00\$ excluant taxes.

ADOPTION : 6 POUR

122-06.2020 6.2 CHAMBRE DE COMMERCE RÉGIONALE DE WINDSOR

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 27 avril 2020 de la Chambre de Commerce Régionale de Windsor quant à la campagne annuelle de « membership »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite informer la Chambre de Commerce Régionale de Windsor que Monsieur le Conseiller Alexandre Roy est nommé représentant de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton renouvelle son abonnement à la Chambre de Commerce Régionale de Windsor pour les années 2020-2022 et autorise le paiement de la cotisation totale de 180,00\$ excluant taxes.

ADOPTION : 6 POUR

123-06.2020 6.3 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 27 AVRIL AU 22 MAI 2020

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Antoine Simard-Lebrun, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 27 avril au 22 mai 2020.

ADOPTION : 6 POUR

7.1 RAPPORT DU MAIRE

Citoyenne(s) et citoyen(s)

En vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal, il me fait plaisir de vous informer des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année se terminant le 31 décembre 2019 et des principales orientations pour l'année 2020.

RÉSULTATS FINANCIERS 2019

Les états financiers au 31 décembre 2019 révèlent des revenus de 3 188 751\$, des dépenses incluant les activités d'investissement pour 3 275 033\$ et l'application des affectations ou réserves à des fins fiscales pour 388 622\$, justifiant un excédent de 302 340\$. Un montant total de 401 868\$ est réservé aux fins de remboursement du règlement d'emprunt 2018-225 autorisant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 200 000\$ incluant les frais contingents et les taxes nettes pour des travaux d'égout pluvial et de voirie sur une partie de la rue de l'Église est.

La firme de vérification Raymond Chabot Grant Thornton certifie que les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019, tel que résumé lors du dépôt desdits résultats le 06 avril 2020.

PRINCIPALES RÉALISATIONS – ANNÉE 2019

- Achat d'une nouvelle rétrocaveuse en remplacement de celle incendiée en décembre 2018 (211 686,29\$).
- Achat d'un terrain de la Fabrique (100 000,00\$).
- Réalisation du parc de planches à roulette (69 982,31\$).
- Finalisation des travaux de pavage sur une partie de la rue de l'Église est (69 620,99\$).
- Nouvel éclairage de rues au DEL (48 437,82\$).
- Travaux réalisés conjointement avec la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton permettant le remplacement complet d'un ponceau dans le rang 7, ruisseau Jolin (36 553,00\$).
- Travaux de fondation du stationnement du Centre communautaire France-Gagnon-Laprade (27 178,64\$).
- Réalisation de la phase 2 du parc Hérons Bernaches (15 925,89\$).
- Implantation d'un conseil sans papier (6 021,33\$).
- Embauche de la directrice des services municipaux et du technicien aux loisirs.
- Dépôt d'une politique « Amie des Aînés ».
- Investissement en gravier pour 78 885,95\$ (coût net) dans différents chemins municipaux.
- Réparation d'asphaltage sur différents chemins municipaux pour 38 035,28\$ (coût net), dont 20 000\$ subventionné par le député du comté de Richmond.
- Soirée reconnaissance du bénévolat.
- Participation avec la ville de Windsor à la fête des nouveau-nés dont 14 résident dans notre municipalité.

- Dépôt d'une politique « Amie des Aînés ».

ORIENTATIONS 2020

Le conseil municipal annonce les principales orientations pour la prochaine année tout en assurant le bon fonctionnement de la municipalité et particulièrement des finances en respectant la capacité de payer des contribuables :

- Dépôt d'une demande de subvention au programme RIRL pour des travaux de planage et resurfaçage d'une partie du rang 7 sur une distance d'environ 900 mètres pour un montant estimé à 150 436\$ (en attente d'approbation).
- Dépôt d'une demande de subvention au programme MEES « Recréons notre parc des Pionniers » pour un montant estimé à 1 240 000\$ (en attente d'approbation).
- Dépôt d'une demande de subvention au programme RECIM pour la construction d'une structure d'entreposage de sable et sels sur fondation de béton pour un montant estimé à 525 000\$ (en attente d'approbation).
- Demande au programme de subvention RIRL pour des travaux de décohesionnement et renforcement d'une partie de la rue de l'Église est sur une distance d'environ 2 883 mètres (travaux prévus 2021-2022).
- Demande au programme TECQ 2019-2023 pour finaliser les travaux d'inspection des conduites d'égout de tuyau de tôle ondulé galvanisé et réfection de plusieurs chemins municipaux (travaux prévus 2021).
- Ajout d'un nouvel éclairage au DEL sur la rue Principale et ajout de quatre (4) nouvelles lumières de rue.
- Entente avec le Ministère des Transports pour un contrat de déneigement, déglacage, fourniture de matériaux et site d'entreposage nécessaire à l'entretien de la route 249 de l'intersection du chemin du 2^e rang jusqu'à l'intersection de la route 222 et du chemin Frank de l'intersection de la route 243 dans la municipalité de Melbourne sur une distance totale de 25,867 kilomètres (186 650,81\$).
- Appel d'offres pour réaliser des travaux de stabilisation d'un talus sur une section du chemin de la Rivière sud.
- Appel d'offres pour asphaltage du stationnement du centre communautaire France-Gagnon-Laprade.
- Poursuite des investissements quant au rechargement de gravier, creusage de fossés, débroussaillage et rapiéçage sur certains chemins municipaux.
- Négociations de la convention collective des employés municipaux et ententes de travail avec l'équipe de direction et contractuel.
- Analyse d'un réaménagement des bureaux municipaux.

Gérard Messier
Maire

124-06.2020 7.2 DIFFUSION DU RAPPORT DU MAIRE

Après dépôt par Monsieur le maire, Gérard Messier, de son rapport 2019, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que ledit rapport soit publié dans la revue municipale de juin 2020 et sur le site internet ;

ET QU'une période de quinze (15) jours suivant la publication dudit rapport soit considérée pour que les citoyens puissent soumettre leurs questions et commentaires par courriel afin que des réponses soient données lors de la séance subséquente considérant la situation exceptionnelle créée par la Covid-19.

ADOPTION : 6 POUR

7.3 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – GESTION CONTRACTUELLE

RÈGLEMENT 2019-242 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Considérant que l'article 938.1.2 du Code municipal prévoit que la Municipalité doit déposer annuellement un rapport concernant l'application du règlement 2019-242 portant sur la gestion contractuelle, la directrice générale dépose le rapport suivant pour l'année 2019.

MODES DE SOLLICITATION

Contrat d'approvisionnement, de services autres que professionnels, de services professionnels et de travaux de construction

Entre 0\$ et 69 999\$ (de gré à gré)

Entre 70 000\$ et seuil d'appel d'offre public (demande de prix)

Seuil d'appel d'offre public et plus (appel d'offre public)

Les contrats de plus de 25 000\$ suivants ont été octroyés de gré à gré :

Excavation Rouleau Inc.	drainage stationnement CCFGL	29 764,16\$
FQM	Services professionnels et formations	26 343,50\$
Hydro Québec	Électricité	65 806,10\$
Great West	Assurances collectives	26 247,24\$
Groupe Ultima	Assurances générales et automobiles	35 360,00\$
Pétroles Coulombe et Fils	Essence	67 360,20\$
Services EXP inc.	Honoraires professionnels ingénierie	25 926,26\$
Ville de Windsor	Entente loisirs et SAE	54 468,59\$

Les contrats de plus de 25 000\$ suivants ont été octroyés à la suite de demandes de prix :

Ardoises M & M inc.	Matériaux granulaires	56 244,69\$
Excavation Y Benoît	Sable d'hiver	36 258,22\$
Tessier Récréo-Parc Inc.	Parc de planche à roulettes	76 639,76\$

Les contrats suivants ont été octroyés par appel d'offres public :

Avizo Experts Conseils	Surveillance et entretien réseau d'égout	34 663,21\$
Équipement Moore Ltée	Chargeuse JCB et entretien	236 561,16\$
Normand Brassard 2006	Vidange des fosses septiques	31 898,30\$
Sani Estrie inc.	Transport et collecte matières résiduelles	71 058,50\$
TGC Inc.	2° revêtement bitumineux	117 123,05\$
Waste Management	Enfouissement matières résiduelles	46 015,02\$

Sylvie Champagne
Directrice générale

125-06.2020 7.4 FORMATION « LA GRANDE WEBDIFFUSION GESTION MUNICIPALE »

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la formation offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec en remplacement du congrès annulé dans le contexte actuel de la Covid-19 ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association offre 9 webinaires en 3 jours touchant différents volets de la gestion municipale ;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription sont de 375,00\$ excluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale, Madame Sylvie Champagne et la directrice des services municipaux, Madame Jacynthe Bourget à assister à ces formations, à leur choix, par visioconférence les 16, 17 et 18 juin 2020.

ADOPTION : 6 POUR

7.5 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 31 MAI 2020

La directrice générale résume les résultats préliminaires au 31 mai 2020. Les revenus sont de 2 327 818,40\$ comparativement à un budget de 3 195 515,00\$. Les dépenses sont de 1 014 929,07\$ sur un budget de 2 853 315,00\$. Les immobilisations sont de 34 509,14\$ versus un budget de 209 200,00\$, ce qui représente un excédent de 1 278 380,19\$.

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

1^e Monsieur Jean-Guy Ménard questionne le prolongement de la piste cyclable sur le chemin Robert. Monsieur le maire répond.

126-06.2020 9.1 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT le schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé en vigueur sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François ;

CONSIDÉRANT l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* ;

CONSIDÉRANT QUE les rapports annuels produits et adoptés par les municipalités de la MRC du Val-Saint-François doivent être expédiés au Ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC, et ce, au plus tard le 31 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT le Conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisées sur le territoire municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers :

D'adopter le rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisées sur le territoire de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton pour l'année 2019 ;

ET DE faire parvenir une copie de celui-ci à la MRC du Val-Saint-François, accompagnée d'une copie de la présente résolution.

ADOPTION : 6 POUR

127-06.2020 10.1 JOURNALIER OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 291-11.2019 nommant Monsieur Daniel Armstrong, journalier opérateur selon les conditions de la convention collective ;

CONSIDÉRANT les recommandations du chef d'équipe aux travaux publics et de la directrice des services municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de confirmer l'embauche de Monsieur Daniel Armstrong à titre de journalier opérateur à la suite de la fin de sa période de probation complétée le 08 mai 2020.

ADOPTION : 6 POUR

128-06.2020 10.2 DOSSIER MMQ 53654-71 – FRANCHISE DE 2 500,00\$

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la franchise de 2 500,00\$ payable à la Mutuelle des municipalités du Québec faisant référence au dossier 53654-71 du 13 décembre 2019;

ET QUE cette dépense soit assumée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTION : 6 POUR

11.0 HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun sujet n'est traité.

129-06.2020 12.1 REMBOURSEMENT 2020 – PROGRAMME DE REVITALISATION

CONSIDÉRANT les termes du règlement 2008-94 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation à l'égard de certains secteurs de la municipalité, lequel règlement est entré en vigueur le 10 juillet 2008;

CONSIDÉRANT les termes du règlement 2013-163 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation à l'égard de certains secteurs de la municipalité, lequel règlement est entré en vigueur le 14 mai 2013;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de la nouvelle résidence construite au 317 rue Paquet bénéficient de ce programme pour la première année ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser pour l'année 2020, le remboursement de 100% des taxes foncières aux propriétaires du bâtiment du 317 rue Paquet (2 845,54\$).

ADOPTION : 6 POUR

130-06.2020 12.2 DÉROGATION MINEURE EN CONTEXTE D'URGENCE SANITAIRE

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme de la Municipalité a informé le conseil que la période actuelle est propice au dépôt de demandes de dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur qui a été décrété conformément à la *Loi sur la santé publique* ;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de cette déclaration d'état d'urgence sanitaire, la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié un arrêté en date du 7 mai 2020 (2020-033) suspendant toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, sauf si le conseil en décide autrement ;

CONSIDÉRANT QUE l'attente de la fin de la déclaration d'urgence sanitaire pour traiter les demandes de dérogations mineures retarderait considérablement et de façon préjudiciable la réalisation des projets des citoyens concernés ;

CONSIDÉRANT QUE la présente période (estivale) est une période propice à la réalisation de travaux et que le conseil désire favoriser leur réalisation dans le respect de la réglementation municipale (et de toute dérogation qui serait déposée);

CONSIDÉRANT QU'il est en effet difficile de prédire à ce jour la fin de la déclaration d'état d'urgence sanitaire, mais que dans le contexte actuel, il est possible qu'elle soit prolongée encore pour plusieurs semaines;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge dans l'intérêt public de ne pas priver les citoyens de la possibilité de voir traiter leurs demandes de dérogations mineures dans la mesure où le conseil obtient par ailleurs les commentaires des citoyens, ces derniers n'étant ainsi pas privés de la possibilité de faire valoir leurs points de vue et de soumettre leurs commentaires pour qu'ils soient considérés par le conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire que la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à l'égard d'une dérogation mineure soit remplacée par une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours, annoncée au préalable par un avis public, tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-033 et ce, à l'égard de toute demande de dérogation mineure devant être traitée pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire, à moins que des mesures additionnelles ou autres ne soient prises par les autorités gouvernementales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal décide que les demandes de dérogations mineures déposées ou traitées pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire puissent être traitées une fois que la procédure prévue à l'arrêté ministériel 2020-033 ait été respectée (consultation écrite) ;

QU'un avis sera diffusé, conformément à la façon usuelle de publier les avis municipaux, de même que sur le site internet et la page Facebook de la municipalité expliquant notamment la nature de la demande de dérogation mineure et sa portée et invitant les gens à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette demande de dérogation mineure ;

QUE les commentaires écrits quant à ces demandes pourront être transmis, par courrier, au bureau municipal situé au 94, rue Principale, à l'attention de la directrice des services municipaux ou par courriel, à cette dernière au plus tard 15 jours après la publication de cet avis ;

QU'une fois le délai pour soumettre les commentaires expiré et que le conseil municipal aura pris connaissance de ceux-ci, une nouvelle résolution sera adoptée aux fins de statuer sur la demande de dérogation mineure.

ADOPTION : 6 POUR

131-06.2020 12.3 CPTAQ – DEMANDE D'ALIÉNATION DES TERRES AGRICOLES, LOTS 4 099 876, 4 100 645, 4 100 397 ET 4 099 701 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs sont producteurs de bovins de boucherie ;

CONSIDÉRANT QUE les lots visés par la présente demande sont loués à des fins agricoles au père de la demanderesse depuis plus de dix (10) ans pour y cultiver du foin, du maïs et de la luzerne pour nourrir le bétail ;

CONSIDÉRANT QUE la résidence des demandeurs est contiguë aux lots 4 099 876, 4 100 645 et 4 100 397 ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 099 701, d'une superficie de 9,87 hectares, est contigu aux lots 4 099 874 et 4 100 490 totalisant une superficie de 49,36 hectares, se trouvant sur le territoire de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton ;

CONSIDÉRANT QUE les lots 4 099 876, 4 100 645, 4 100 397 et 4 099 701 visés par cette demande, veulent être acquis afin d'assurer la survie, la continuité de la production agricole et la relève pour les quatre (4) enfants des demandeurs ;

CONSIDÉRANT QUE le morcellement de lots contigus en zone agricole nécessite une autorisation de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance du 07 mai 2020, a étudié cette demande et recommande au conseil municipal d'accepter la présente demande d'autorisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton recommande la présente demande d'autorisation auprès de la CPTAQ permettant l'aliénation des lots visés et appartenant à la personne morale 9087-2573 Québec Inc. ;

ET QUE le dossier complet soit remis aux demandeurs, ces derniers assurant l'envoi de leur demande à la CPTAQ.

ADOPTION : 6 POUR

132-06-2929 13.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-259 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 240 000\$ POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DES PIONNIERS

ATTENDU QU'une municipalité locale a le pouvoir, en vertu de l'article 1060.1 du Code municipal d'emprunter des sommes d'argent afin d'acquérir des équipements quelconques ou exécuter des travaux;

ATTENDU QU'une municipalité locale a le pouvoir, en vertu de l'article 979 du Code municipal, d'imposer une taxe spéciale pour le paiement des acquisitions ou l'exécution des travaux d'infrastructures;

ATTENDU QU'il est jugé opportun de réaménager le parc des Pionniers en lien avec le rapport présenté le 01 avril 2019 par le Conseil Sport Loisir de l'Estrie « Recréons notre parc! »; lequel rapport a été approuvé selon les termes de la résolution 189-07.2019;

ATTENDU QUE le coût total de ces travaux est estimé à 1 240 000\$ incluant les honoraires professionnels, frais incidents et les taxes nettes;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour défrayer l'ensemble des coûts pour ce règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 06 avril 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau;

ATTENDU QUE le règlement a été remis aux membres du conseil municipal avant ce jour et que les élus présents déclarent en avoir pris connaissance et renoncent ainsi à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par le Conseiller Claude Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement suivant, portant le numéro 2020-259 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil décrète des travaux de réaménagement du parc des Pionniers situé au 112 rue du Parc à Saint-François-Xavier-de-Brompton, propriété de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, pour un montant n'excédant pas 1 240 000\$ incluant les honoraires professionnels, frais incidents et les taxes nettes, le tout tel que plus amplement décrits dans le document daté du 28 janvier 2020 de Madame Jacynthe Bourget, directrice des services municipaux, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe A.

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 240 000\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter jusqu'à concurrence de 1 240 000\$ sur une période de dix (10) ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédant pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTION : 6 POUR

Gérard Messier, maire

Sylvie Champagne, directrice générale
secrétaire-trésorière

133-06.2020 13.2 TECHNICIEN AUX LOISIRS

CONSIDÉRANT les termes de la résolution 149-05.2019 nommant Monsieur Pier-Étienne Deslandes, technicien aux loisirs aux conditions établies entre les parties ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de probation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers de reconnaître la permanence et de reconduire le contrat de travail de Monsieur Deslandes.

ADOPTION : 6 POUR

134-06.2020 13.3 LETTRE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE LOISIR ET CULTURE AVEC LA VILLE DE WINDSOR

CONSIDÉRANT QUE les ententes intermunicipales relatives au loisir et à la culture avec la ville de Windsor sont échues depuis le 30 avril 2020 (moins de quatorze (14) ans et de quinze (15) à dix-sept (17) ans) ;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu avec les parties à l'entente le 13 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la lettre d'entente intermunicipale relative à certaines activités de loisirs sportif et culturel soumise le 25 mai 2020 par la ville de Windsor;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Windsor propose une lettre d'entente pour les enfants de quatorze (14) ans et moins exonérée des taxes ;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle entente serait d'une durée d'une année débutant le 01 mai 2020 avec augmentation de 2% et partage des coûts supplémentaires liés aux exigences gouvernementales en cette période de pandémie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers d'accepter les termes de la lettre d'entente intermunicipale loisir et culture soumise par la ville de Windsor le 25 mai 2020;

ET d'autoriser le maire, Monsieur Gérard Messier et la directrice des services municipaux, Madame Jacynthe Bourget, à signer le document donnant effet aux présentes.

ADOPTION : 6 POUR

COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

COMPTES A PAYER DU 04 MAI AU 31 MAI 2020

N° déboursé	N°	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202000287 (I)	7935		2020-05-13	24	BELL Canada	659,59 \$
202000288 (I)	7936		2020-05-13	37	HYDRO-QUEBEC	540,68 \$
202000289 (I)	7937	I	2020-05-08	37	HYDRO-QUEBEC	2 664,57 \$
Total des paiements						3 864,84 \$

COMPTES A PAYER SÉANCE DU 01 JUIN 2020

N° déboursé	N°	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
202000291 (I)	7982		2020-06-02	21	RESSORTS CHARLAND (SHERB) INC.	119,46 \$
202000292 (I)	7959		2020-06-02	34	FEDERATION QUEBECOISE MUNICIPALITES	143,72 \$
202000293 (I)	7964		2020-06-02	37	HYDRO-QUEBEC	1 151,88 \$
202000294 (I)	7972		2020-06-02	40	MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS	60 099,21 \$
202000295 (I)	7976		2020-06-02	41	PETITE CAISSE	201,35 \$
202000296 (I)	7978		2020-06-02	42	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	57,42 \$
202000297 (I)	7999		2020-06-02	47	VILLE DE SHERBROOKE	167 061,32 \$
202000298 (I)	7945		2020-06-02	51	BELL MOBILITE	139,95 \$
202000299 (I)	7991		2020-06-02	53	SUPERIEUR PROPANE INC.	558,38 \$
202000300 (I)	7994		2020-06-02	54	TARDIF DIESEL INC.	122,33 \$
202000301 (I)	7963		2020-06-02	76	GROUPE CCL	83,93 \$
202000302 (I)	7967		2020-06-02	96	LIGNE ELECTRIQUE F.J.S. INC.	149,47 \$
202000303 (I)	7989		2020-06-02	101	SGMR DU VAL-SAINT-FRANCOIS	648,26 \$
202000304 (I)	7954		2020-06-02	120	COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC	144,00 \$
202000305 (I)	7953		2020-06-02	131	CHAMBRE DE COMMERCE DE WINDSOR	206,96 \$
202000306 (I)	7958		2020-06-02	167	EXCAVATION R. TOULOUSE & FILS INC.	15 823,81 \$
202000307 (I)	7962		2020-06-02	201	GREAT WEST	3 033,27 \$
202000308 (I)	7960		2020-06-02	275	FONDS INFORMATION sur le territoire	40,00 \$
202000309 (I)	7984		2020-06-02	276	REVENU DU Canada	5 438,13 \$
202000310 (I)	7983		2020-06-02	277	RETRAITE QUÉBEC	641,58 \$
202000311 (I)	7985		2020-06-02	278	REVENU DU QUEBEC	13 742,31 \$
202000312 (I)	7987		2020-06-02	300	SANI ESTRIE INC.	9 501,05 \$
202000313 (I)	7951		2020-06-02	344	CARQUEST WINDSOR LTÉE	145,37 \$
202000314 (I)	7975		2020-06-02	454	ORIZON MOBILE	168,67 \$
202000315 (I)	7950		2020-06-02	476	CAISSE DESJARDINS DU VAL-SAINT-	426,08 \$
202000316 (I)	7988		2020-06-02	482	SEAO	178,29 \$
202000317 (I)	7977		2020-06-02	484	PETROLES COULOMBE ET FILS INC.	3 828,82 \$
202000318 (I)	7993		2020-06-02	502	SYNDICAT CANADIEN FONCTION	402,39 \$
202000319 (I)	7992		2020-06-02	503	SYLVAIN CLAUDE	477,13 \$
202000320 (I)	7997		2020-06-02	506	UAP INC.	140,77 \$
202000321 (I)	7970		2020-06-02	536	MEGABURO	315,92 \$
202000322 (I)	7973		2020-06-02	609	MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU	2 500,00 \$
202000323 (I)	7986		2020-06-02	616	ROUSSEAU ADAM	84,91 \$

202000324 (I)	7969	2020-06-02	723	MARCHE ST-FRANCOIS	310,82 \$
202000325 (I)	7971	2020-06-02	755	MESSIER GÉRARD	91,98 \$
202000326 (I)	7968	2020-06-02	848	MACKIE DIVISION RÉSIDENTIELLE	718,40 \$
202000327 (I)	7979	2020-06-02	853	PUROLATOR INC.	5,28 \$
202000328 (I)	7996	2020-06-02	879	TECHNOLOGIES CDWARE INC.	118,80 \$
202000329 (I)	7998	2020-06-02	893	VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS	369,80 \$
202000330 (I)	7952	2020-06-02	907	CENTRE MECANIQUE WINDSOR	68,99 \$
202000331 (I)	7957	2020-06-02	965	DUPUIS MARYSE	283,92 \$
202000332 (I)	7941	2020-06-02	1054	AVIZO EXPERTS CONSEILS	2 511,55 \$
202000333 (I)	7939	2020-06-02	1066	ATELIER LAVOIE	329,62 \$
202000334 (I)	7966	2020-06-02	1117	LES SERVICES EXP INC.	3 623,15 \$
202000335 (I)	7981	2020-06-02	1150	RECUPERATION L. MAILLE 2016	402,41 \$
202000336 (I)	7961	2020-06-02	1160	GENERATRICE B.M. INC.	319,63 \$
202000337 (I)	7940	2020-06-02	1206	AUMOND ANNE-MARIE	325,00 \$
202000338 (I)	8000	2020-06-02	1233	VIVACO GROUPE COOPERATIF	202,53 \$
202000339 (I)	7980	2020-06-02	1281	QUEBEC MUNICIPAL	334,94 \$
202000340 (I)	7948	2020-06-02	1355	CAISSE DE DRUMMONDVILLE	449,06 \$
202000341 (I)	7947	2020-06-02	1358	CAIN LAMARRE SENCRL	1 619,08 \$
202000342 (I)	7949	2020-06-02	1365	CAISSE DESJARDINS DES SOURCES	549,60 \$
202000343 (I)	7995	2020-06-02	1385	TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL INC.	110,38 \$
202000344 (I)	7943	2020-06-02	1388	BANQUE NATIONALE DU CANADA	385,00 \$
202000345 (I)	7944	2020-06-02	1404	BBA INC.	7 040,17 \$
202000346 (I)	7965	2020-06-02	1405	INDUSTRIELLE ALLIANCE	554,90 \$
202000347 (I)	7956	2020-06-02	1417	COUCHE-TARD 1112	289,53 \$
202000348 (I)	7942	2020-06-02	1418	BANQUE DE MONTREAL - BMO	260,52 \$
202000349 (I)	7990	2020-06-02	1419	ST-PIERRE MARIE-NOEL &	2 845,53 \$
202000350 (I)	7955	2020-06-02	1420	COOPERATIVE VAL-HORIZON	250,00 \$
202000351 (I)	7974	2020-06-02	1422	MYRROY DIVISION ESTRIE INC.	4 239,99 \$
202000352 (I)	7938	2020-06-02	1423	9219-1246 QUEBEC INC.	675,48 \$
202000353 (I)	7946	2020-06-02	1424	BOLDUC PIERRE	289,09 \$
202000354 (I)	8001	2020-06-02	1274	SFL PLACEMENTS	496,92 \$
				VISA	-498,62\$

Total des paiements

317 349,59 \$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001
SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002

21 337.85\$
10 403.94\$

135-06.2020 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 1^{er} juin 2020 au montant de 317 349,59\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le Conseiller Claude Paulin à l'unanimité des conseillers que soit adopté la liste des comptes à payer telle que déposée;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

ADOPTION : 6 POUR

*** 15.0 AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est discuté.

*** 16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance est tenue à huis clos, sans aucun citoyen présent.

*** Monsieur le Conseiller Yvon Laroche questionne la surveillance des travaux de pavage du centre communautaires France-Gagnon-Laprade. Madame la directrice des services municipaux répond.

136-06.2020 17.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Yvon Laroche, appuyé par Monsieur le Conseiller Alexandre Roy et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h28.

ADOPTION : 6 POUR

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Gérard Messier, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Gérard Messier, maire

Sylvie Champagne, directrice générale
secrétaire-trésorière